



CIRCULAIRE de RENTRÉE

INSTITUT SUPÉRIEUR TECHNOLOGIQUE

Dans cette circulaire, vous trouverez notamment les informations relatives aux dates de rentrée, aux nouveautés de l'année... Bonne lecture !

Sommaire

Documents et informations importantes rentrée 21/22	Page 3
Dates et heures de rentrée	Page 7
Renseignements pratiques	Page 9
Association des Etudiants de Montplaisir (AEM)	Page 14
Logement	Page 16
Autorisation de l'étudiant mineur	Page 17
Autorisation de l'étudiant majeur	Page 19
Liste de livres – DTS IMRT	Page 21

Document accessible par lien direct

Le règlement intérieur 2021/2022 – Cliquez sur l'image ci-dessous pour visualiser le document.



Institut Supérieur Technologique Montplaisir

DOCUMENTS ET INFORMATIONS IMPORTANTES

Rentrée 2021/2022

Chers étudiants,

Bienvenue à l'Institut Supérieur Technologique Montplaisir ! Vous trouverez ci-après les informations utiles pour votre rentrée 2021/2022. Nous avons à cœur de vous accueillir, et de vous donner les informations nécessaires pour que votre année étudiante se déroule au mieux.

Vous disposez tout d'abord du "règlement intérieur étudiants/alternants" mis à jour pour 2021/2022.

Organisation de la direction

Directeur Général : M. PONS Olivier

Directeur des Etudes Pôle Santé : M. DURAND Pascal

Directeur des Etudes Pôle Eco-Gestion : Mme CORNUT CHAUVINC Nathalie

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques : M. SAUREL Jean Louis

Assistante de Direction / Assistante pôle santé : Mme CATHAUD Noémie

Assistante pôle éco gestion : Mme SAVOYE Aurélie

Responsable Vie Scolaire Etudiante (abs/retard/planning) : Mme SINGAINY Vanessa

Evènements pour tous :

- **Rentrée scolaire le jeudi 2 et vendredi 3 septembre 2021**
- **Journée d'intégration ISTM** : Jeudi 9 septembre 2021 12h/17h pour les 1^{ère} années.
Déjeuner servi par le Snak Elixir, offert par l'ISTM
12h : réunion d'information (mot du directeur / présentation des associations)
13h : déjeuner préparé par Elixir (pour tous les étudiants/alternants)
14h-17h : challenge sportif (1^{ère} année) 30 équipes inter-filières de 10 / visite des canaux (1h)
17h : remise des prix
17h30 : Temps de célébration de la messe pour ceux qui le souhaitent
- **Présentation des services de l'ADUDA** : Mardi 14 et 21 septembre 2021 de 13h00 à 14h00; à la maison de l'étudiant (détail sur le document des dates de la rentrée). *Uniquement pour les premières années.*
- **Inauguration de l'extension 4.0 et de la maison de l'étudiant en présence de M. Le Maire et l'Evêque** : Mardi 19 Octobre 2021 de 12h00 à 14h00
- **MixDay** : Jeudi 14 octobre 2021
- **Demi-journée Ethique** : Vendredi 10 décembre 2021 de 13h30 à 16h30
- **Don du Sang** organisé sur l'ISTM : Mardi 7 décembre 2021 de 09h00 à 14h00 à la maison de l'étudiant (date à revoir)
- **Repas partagé de fin d'année** : Mardi 14 décembre 2021 de 12h00 à 14h00
- **Heures bleues** : Tous les mardis de 13h à 14h, l'institut vous proposera des conférences, des débats, des initiations sur des thématiques différentes, inscription libre ou parfois obligatoire selon les formations (le planning des heures bleues sera diffusé à la rentrée).
- Prévoir une **bonne connexion internet** et un **outil informatique** permettant des cours à distance.
- Messe oratoire tous les mardis de 12h à 12h30.

Pôle SANTE

Directeur des Etudes : M. DURAND

BTS OP / PODO Responsable Pédagogique : Mme CHATEIGNER

- **Rentrée scolaire** : Jeudi 2 septembre 2021 de 08h à 09h pour les 3 OP et PODO, de 09h à 10h pour les 2OP et PODO, 1 OP et PODO rentrée à 10h00 en salle 600.
- **Journée d'intégration** : Jeudi 16 septembre 2021
- **Certification VOLTAIRE** : Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les 1 OP et PODO. Le passage de la certification Voltaire est obligatoire pour les 1ères années.
- **Périodes de stages** : Cf. planning qui vous sera communiqué à la rentrée. Les stages institutionnels tout comme les stages du référentiel de formation sont obligatoires, la recherche de stage est à mener par l'étudiant et validé par le tuteur professionnel, la date limite d'inscription au stage est de 4 semaines avant le début du stage afin d'assurer la procédure d'envoi et de retour des documents signés par le site d'accueil.
- **Tenues professionnelles et boîte à outils pour les 1ères années** :
OP : outils spécifiques 190€
PODO : outils spécifiques 450€
Prévoir une tenue adaptée aux prises d'empreintes et de mesures (shorty et brassière pour les filles, et caleçon type boxer pour les garçons).
- **Vaccinations** : Certificat de vaccinations à jour et complété par le médecin (photocopie du carnet de santé) sont à fournir obligatoirement lors de l'inscription ou au 1er jour de la rentrée scolaire, visé par l'infirmière de l'Institut. *Si toutefois les documents demandés ne sont pas à jour, nous refuserons les départs en stage et les passages des MSP Blanches en Institution de santé.*
- Remise des diplômes : Samedi 27 novembre 2021 de 13h à 16h
- Soirée de remerciement pour les stages à visée humanitaire (Madagascar/Maroc) : Samedi 11 décembre 2021

DTS IMRT Responsable Pédagogique : Mme EVE

- **Rentrée scolaire** : Jeudi 2 septembre 2021 à 09h00 pour 1IMRT, 08h00 pour les 2IMRT, lundi 27 septembre : 08h00 pour les 3IMRT
- **Séjour d'intégration** : en Corse du dimanche 19 au samedi 25 septembre 2021
- **Partiels semestriels** : Cf. Planning qui vous sera communiqué lors de la rentrée scolaire.
- **Périodes de stages** : Cf. planning qui vous sera communiqué à la rentrée.
- **Vaccinations et immunisation** : Certificat de vaccinations à jour et complété par le médecin (photocopie du carnet de santé) sont à fournir obligatoirement lors de l'inscription ou au 1er jour de la rentrée scolaire, visé par l'infirmière de l'Institut.
Selon l'arrêté du 2 août 2013, les étudiants sont soumis aux obligations de **vaccinations et immunisation** mentionnées à l'article L 3111-4 du code de la santé publique. **Ils doivent être vaccinés au moment de leur inscription (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite). A défaut, ils ne pourront pas intégrer la formation car impossibilité de réaliser un stage sans ces vaccinations.**
- L'admission définitive sur la plateforme Parcoursup est subordonnée à la production, au plus tard, le jour de la rentrée scolaire :
- *d'un certificat établi par un médecin agréé précisant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique, psychologique, à l'exercice de la profession et à l'utilisation d'appareils à imagerie par résonance magnétique et que la numération globulaire ainsi que la formule sanguine sont normales.*
Se rapprocher de Noémie Cathaud au secrétariat ou de Jean Louis Saurel au pôle IMRT pour connaître la liste détaillée des médecins agréés.
- Remise des diplômes : Samedi 27 novembre 2021 de 13h à 16h

Année Préparatoire aux Formations Santé

OPTION : BTS OP / BTS PODO / DTS et DE Imagerie Médicale Responsable Pédagogique : Mme EVE

- **Rentrée scolaire** : Lundi 27 septembre 2021 à 09h00
- **Tenues professionnelles** : Vu le jour de la rentrée
- **Périodes de stages** : Cf. planning qui vous sera communiqué à la rentrée.
- **Mini stage d'intégration** : 10h de découverte et d'initiation du Golf au Golf du Chanalet
Objectifs :
 - Favoriser une cohésion de classe en organisant une activité hors établissement
 - Initier une pratique sportive étudiante

OPTION : DE INFIRMIER / CARRIERES SOCIALES Responsable Pédagogique : M. LAUGE

- **Rentrée scolaire** : SOCIAUX et D.E INFIRMIER : Vendredi 24 septembre 2021 à 14H00

Pôle ECO GESTION

Directrice des Etudes : Mme CORNUT CHAUVINC

DCG Responsable Pédagogique : M. DEBAYLE

- **Rentrée scolaire** : Jeudi 2 septembre à 08h00 pour la pré-rentrée en DCG1, salle 700. 2 septembre à 09h00 pour les DCG 1, 2 et 3 (maison de l'étudiant).
- **Rappel des stages** : Les rapports de stages doivent être rendus le mardi 7 septembre 2021 à 8h00 version papier pour les DCG 2 à Mme DUFOUR et le vendredi 10 septembre 2021 en format numérique pour les DCG 3, au tuteur.
- **NOUVEAUTE RENTREE 2021** : En plus de nos étudiants, nous accueillons cette année quatre « apprentis » en DCG3.
- **LINGUASKILL** est obligatoire pour les DCG 3 (coût intégré dans la scolarité), le test est facultatif pour les DCG 2.
- **Certification VOLTAIRE** : Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les DCG 1. Le passage de la certification Voltaire est obligatoire pour les 1ère année DCG et est facultatif pour les DCG 2. Pour les DCG2 exceptionnellement report du test du 6 avril dernier au mardi 5 octobre 2021.
- **Devoirs surveillés** : Pour les DCG1 les vendredis après-midi avec les prépas ECT, pour les DCG 2 et 3 sur les mercredis après-midi : devoirs en commun à la maison de l'étudiant. A cela se rajouteront des évaluations intégrées aux cours des professeurs.
- **Examens blancs** : Les DCG blancs auront lieu la 1ère semaine après les vacances de Noël, puis la 1^{ère} semaine après les vacances de printemps.
- **Journée d'intégration** : vendredi 1^{er} octobre 2021
- **Soirée Remise des diplômes DCG** : Vendredi 10 décembre 2021

CPGE / ECT Responsable Pédagogique : M. POMMIER

- **Rentrée scolaire** : Jeudi 2 septembre 2021 à 09h30. Les premiers jours, du jeudi 2 au vendredi 3 septembre 2021 sont banalisés (conférences, atelier théâtre d'improvisation, randonnée, ...).
- **Inscription à l'Université Grenoble Alpes** pour valider vos propositions de crédits ECTS - prévoir 170€ pour les frais d'inscription dès la rentrée de septembre.
- **Forum des écoles de commerce** : Vendredi 26 novembre 2021, 13h30-16h30
- **Rencontre parents / profs** : le vendredi 26 novembre 2021 à 16h30
- **Examens Blancs** : ECT 1 - du lundi 10 au vendredi 14 janvier 2022 et du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022. ECT 2 - du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 et du lundi 28 mars au vendredi 1 avril 2022
- **Entretiens de motivation** : ECT 1 - vendredi 7 janvier 2022 et vendredi 3 juin 2022 de 17h à 20h00. ECT 2 - vendredi 3 décembre 2021 et vendredi 3 juin de 17h à 20h
- **Séjour linguistique du 14 au 20 novembre 2021 à Valencia – Espagne**. Prévoir un chèque d'acompte de 150€ et la CIN valide.
- **LINGUASKILL** est facultatif pour les ECT 1 & 2.
- **Certification VOLTAIRE** : Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les ECT 1. Le passage de la certification Voltaire est obligatoire pour les 1ère année ECT et est facultatif pour les ECT2.
- **Stage** (obligatoire) de deux semaines en entreprise ou association caritative : à la fin de la 1ère année du 20 juin au 1 juillet 2022.
- **Sport** : Prévoir une tenue de sport (2h obligatoire de sport est prévue dans l'emploi du temps le mardi après midi).
- **Devoirs surveillés** : ECT1 et ECT 2 les vendredis après-midi à la maison de l'étudiant. A cela se rajouteront des évaluations intégrées aux cours des professeurs.
- **Fin des cours** : ECT 1 : le 1er juillet 2022 après le stage et ECT 2 : le 15 avril 2022.

BTS Support à l'Action Managériale

1^{ère} année SAM Responsable Pédagogique : Mme BERARD

2^{ème} année SAM Responsable Pédagogique : Mme AYMARD

BTS Gestion de la PME :

1^{ère} année GPME Responsable Pédagogique : Mme CAILLET

2^{ème} année GPME Responsable Pédagogique : M BACCEGA

BTS Comptabilité Gestion

1^{ère} année CG Responsable Pédagogique : Mme JULLIEN

2^{ème} année CG Responsable Pédagogique : Mme DELARBRE

- **Rentrée scolaire** pour les BTS se déroulera le **vendredi 3 septembre 2021** comme suit :

De 9h à 10h : accueil des 1^{ères} année SAM en apprentissage : en salle 822 avec Mme AYMARD et Mme BERARD

Rentrée des 1^{ère} années BTS en promotion complète (statuts scolaires et apprentis) :

10h à 12h : 1SAM en salle 822 -1CG en salle 820 et 1GPME en salle 821 : accueil et présentation de l'année avec les référents

Pour les étudiants de 2^{ème} années BTS :

9h -12h : 2SAM : en salle 823 : retours de stage promotion complète -missions professionnelles + projet (Mme BERARD et Mme ROSIER)

10h-12h : 2CG en salle 810 et 2GPME en salle 811 : retour de stage

13h -14h : 2SAM/2CG apprentis en salle 823 avec Mme BERARD et Mme DELARBRE

14h -16h : 2SAM en salle 823 -2CG en salle 810 et 2GPME en salle 823 (promotions complètes statuts scolaires et apprentis) : accueil et présentation de l'année par les référents.

16h-17h : 2SAM apprentis avec N. BERARD et S. DELARBRE et équipe pédagogique

Pour tous, les cours débutent lundi 6 septembre 2021.

- **NOUVEAUTE RENTREE 2021** : nous accueillons cette année 3 apprentis en BTS SAM 1^{ère} année, 3 étudiants poursuivent leur scolarité en apprentissage en 2^{ème} SAM et 3 apprentis en 2^{ème} BTS Comptabilité Gestion. Ces apprentis suivront les cours avec les étudiants en voie scolaire.
- **LINGUASKILL** est obligatoire pour les étudiants de 2^{ème}s années de BTS (coût intégré dans la scolarité).
- **Certification VOLTAIRE** : Le coût de la certification Voltaire est inclus dans les frais de scolarité pour les étudiants de 1^{ère}s années de BTS
- **Devoirs surveillés** : Pour les BTS le lundi après-midi en salle 900 (maison de l'étudiant)
- **Examens blancs** :
1SAM (statuts scolaire et apprenti) – 1GPME -1CG : du lundi 14 Mars au Vendredi 18 Mars 2022
2SAM (statuts scolaire et apprenti) -2GPME et 2CG (statuts scolaire et apprenti) :
1^{ER} examen blanc : du lundi 8 au mercredi 10 Novembre 2021
2^{ème} examen blanc : du lundi 7 mars au vendredi 11 Mars 2022
- **Soirée Remise des diplômes BTS** : Vendredi 26 novembre 2021 au lycée

Olivier PONS
Directeur Général
Ensemble Montplaisir



Pascal DURAND
Directeur Des Etudes
Pôle Santé



Nathalie CORNUT CHAUVINC
Directrice Des Etudes
Pôle Eco Gestion



Pour l'Institut Supérieur Technologique Montplaisir (ISTM),

la rentrée scolaire 2021/2022 aura lieu comme suit :

Classes	Responsable Pédagogique	Date de rentrée	Horaire	Salle	Lieu
BTS ORTHO PROTHESISTE (OP)					
1 ^{ère} année OP	M. DURAND	Jeudi 02/09	10h00 (2h)	600	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2 ^{ème} année OP	Mme CHATEIGNER		09h00		
3 ^{ème} année OP			08h00		
BTS PODO ORTHESISTE (PODO)					
1 ^{ère} année PODO	M. DURAND	Jeudi 02/09	10h00 (2h)	600	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2 ^{ème} année PODO	Mme CHATEIGNER		09h00		
3 ^{ème} année PODO			08h00		
DTS IMAGERIE MEDICALE ET RADIOLOGIE THERAPEUTIQUE (IMRT)					
1 ^{ère} année IMRT	M. DURAND Mme EVE	Jeudi 02/09	9h00	602	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2 ^{ème} année IRMT			8h00	603	
3 ^{ème} année IMRT		Lundi 27/09	8h00	Voir EDT	
CLASSE PREPARATOIRE AUX CARRIERES SOCIALES					
CARRIERES SOCIALES	M. LAUGE	Vendredi 24/09	14h00	501 502	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
D.E INFIRMIER					
ANNEE PREPARATOIRE AUX FORMATIONS SANTE					
Année préparatoire aux formations Santé BTS OP / BTS PODO / DTS et D.E Imagerie Médicale	Mme EVE M. DURAND	Lundi 27/09	09h00	606	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
ANNEE PREPARATOIRE AUX FORMATIONS SANTE					
Année préparatoire aux formations Santé BTS OP / BTS PODO / DTS et D.E Imagerie Médicale	Mme EVE M. DURAND	Lundi 27/09	09h00	606	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
BTS SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE / BTS GESTION DE LA PME / BTS COMPTABILITE GESTION					
1 ^{ère} année SAM – (statut aprpenti)	Mme AYMARD MME BERARD	Vendredi 3/09/2021	9h	822	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
1 ^{ère} année SAM - (statuts scolaire et apprenti)	Mme AYMARD	Vendredi 3/09/2021	10h	822	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2 ^{ème} année SAM - (statuts scolaire et apprenti)	Mme BERARD	Vendredi 3/09/2021	10h (Retour de stage)	823	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
1 ^{ère} année CG -	Mme JULLIEN	Vendredi 3/09/2021	10h	820	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2 ^{ème} année CG (statuts scolaire et apprenti)	Mme DELARBRE	Vendredi 3/09/2021	9h (retour de stage)	810	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE

1^{ère} année GPME -	Mme CAILLET	Vendredi 3/09/2021	10h	821	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2^{ème} année GPME	M BACCEGA	Vendredi 3/09/2021	9h (Retour de stage)	811	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
CLASSE PREPARATOIRE ECONOMIQUES ET COMMERCIALES (CPGE)					
1^{ère} année ECT	M. POMMIER	Jeudi 02/09	10h30	703	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2^{ème} année ECT	Mme CORNUT CHAUVIN		09h30	704	
DIPLOME DE COMPTABILITE GESTION (DCG)					
1^{ère} année DCG	Mme CORNUT CHAUVIN M. DEBAYLE	Jeudi 02/09	8h00	700	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE
2^{ème} année DCG			9h00	701	
3^{ème} année DCG			9h00	702	
DSCG (apprentissage)					
1^{ère} année DSCG	M JUGE	Mercredi 10 Novembre 2021	9h	704	IST Montplaisir - 14 Rue Barthélémy De Laffemas - 26000 VALENCE

Pour TOUS LES ETUDIANTS de 1^{ère} année à l'ISTM PLATEAU

Information sur l'utilisation des ressources par Jean Louis Saurel et présentation du service Administratif/accueil par Noémie Cathaud Et Aurélie SAVOYE (prévoir 15 minutes)

- Pôle santé / pôle éco-gestion : **Vendredi 3 septembre 2021**, passage dans les classes.

Réunion d'information **obligatoire** par les services de l'ADUDA pour toutes les 1^{ères} années à la maison de l'étudiant :

- **mardi 14 septembre de 13h00 à 14h00 pour le pôle santé et ;**
- **mardi 21 septembre de 13h00 à 14h00 pour le pôle éco gestion (2 salles : S600 + Maison de l'étudiant) – détail le jour de la rentrée**
-

Réunion d'information **obligatoire** sur la protection sociale pour toutes les 1^{ères} années (Webinaire) :

- **Mardi 28 Septembre de 13h à 14h pour le pôle éco gestion et ;**
- **Mardi 5 octobre de 13h à 14h pour le pôle santé**

La récupération de toutes les pièces administratives manquantes se fera la semaine du 27 septembre 2021.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RENTREE 2021/2022

La rentrée 2021

Les informations concernant la rentrée vous seront communiquées dans la **circulaire de rentrée** à télécharger mi-juillet sur notre site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

Vos identifiants et mot de passe de votre compte Ecole Directe vous seront distribués le jour de la rentrée.

Deux certificats de scolarité seront déposés sur votre compte dès le 1er jour. **Aucun duplicata** ne sera fourni en cas de perte.

Les cartes étudiantes vous seront distribuées dans le 1er mois de la rentrée. En cas de perte ou de vol, elle pourra être rééditée contre justificatif officiel.

Logement / restauration

Se loger :

L'ISTM n'a pas d'internat.

Les étudiants bénéficient des structures d'hébergement du CROUS (3 résidences à Valence) ou location d'appartement de particulier à particulier (liste à demander à l'accueil :

accueil.istm@ensemble-montplaisir.org ou au 04.75.82.16.90 ou l'APEL :

apelmontplaisirvalence@gmail.com)

Nous avons également un partenariat avec les résidences étudiantes "CAP'ETUDES" (<https://cap-etudes.com/ville/valence/>)

Se restaurer :

NOUVEAUTES

L'ISTM ouvre son snack à la maison de l'étudiant (document d'information + fiche d'inscription du snack en PJ de la circulaire, joindre le règlement avec le coupon si vous souhaitez ouvrir un compte).

L'institut dispose aussi d'une cafétéria + une cafétéria annexe avec plusieurs micro-ondes et distributeurs de boissons. **Un restaurant universitaire** est situé à proximité de l'Institut (1 minute à pied).

Etudiants boursiers

BOURSE NATIONALE

L'ISTM est habilité à recevoir des étudiants boursiers. Vous trouverez sur le site internet du Crous toutes les informations concernant le Dossier Social Etudiant pour faire votre **Demande de**

BOURSE et/ou de LOGEMENT 2021-2022.

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Rubrique DSE demande Bourses et logement

- Le renouvellement est à demander chaque année.
- Pensez à informer le service des bourses du C.R.O.U.S. d'origine pour un transfert si une demande a été établie dans une autre académie.
- Les bourses sont soumises à assiduité et peuvent donc être suspendues sur décision du chef d'établissement en cas d'absentéisme.

Les étudiants boursiers doivent **déposer au secrétariat**, à la rentrée, leur attribution **conditionnelle** de bourse afin qu'elle soit **validée et activée**.

Pour les étudiants entrant en 3ème année de BTS ou DTS : préciser "post BTS" - "niveau 3"

Pour toutes difficultés financières rencontrées, prenez contact avec Mme Bachelard (au service comptabilité de l'Institut) : lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org

Certifications :

▪ **LINGUASKILL (Université de Cambridge)**

L'Ensemble Montplaisir est Centre de passation Linguaskill agréé depuis 2006 ouvert aux particuliers, aux entreprises et aux étudiants/alternants.

Le test de langues *Linguaskill* permet d'évaluer avec précision vos compétences linguistiques et il vous mettra en valeur pour votre poursuite d'études, recherche de stage à l'étranger ou recherche d'emploi. Avec ce test informatisé et auto-adaptatif, vous obtiendrez un score précis dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (de A1 à C2).

Il existe en version *General* ou *Business*.

▪ **Voltaire**

La certification Voltaire est un outil qui permet d'évaluer le niveau de maîtrise de l'orthographe grammaticale utilisée dans un contexte professionnel ainsi que l'orthographe lexicale des fautes couramment commises en milieu professionnel. La participation à cet examen est obligatoire en 1^{ère} année et fait partie intégrante de la formation.

Inscriptions aux examens du BTS ou aux Concours :

En dernière année, les inscriptions au BTS se déroulent mi-octobre, en décembre pour les CPGE, une photocopie de votre attestation de participation à la Journée du citoyen (JDC) est exigée.

Vérifiez également la date de validité de votre carte d'identité et faites le nécessaire pour la renouveler si elle est périmée (délai d'environ 3 semaines). Vous devez avoir une carte d'identité en cours de validité pour vous présenter aux épreuves. Des informations complémentaires vous seront fournies dès la réception des circulaires officielles.

Sécurité Sociale Etudiante

Les étudiants qui débiteront leurs études supérieures continueront d'être affiliés à leur régime de

protection sociale actuel, souvent celui de leurs parents ou tuteurs légaux (régime général, agricole ou autres régimes spéciaux).

Adoptez les bons réflexes dès la rentrée !

Il est important de **renseigner et de mettre à jour vos informations** (adresse postale, RIB, médecin traitant) afin de pouvoir bénéficier de tous les services auxquels vous avez droit. Si vous êtes nouvel(le) étudiant(e) cette année, vous devez penser à créer un espace personnel d'assurance maladie en ligne, le compte Ameli. Si vous poursuivez vos études, vous devez vous assurer que vous avez bien fourni des informations à jour à votre mutuelle, notamment **votre adresse postale et votre RIB**.

Prise en charge de vos frais de santé

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé qui prendra en charge les 30% restants.

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant annuel de 92€, on peut y être assujetti·e ou en être exonéré·e en fonction des cas.

Sur notre Institut, les promotions CPGE et DTS IMRT sont concernées au titre de votre double inscription à l'université UGA.

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et le Crous de votre académie. **Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).**

Une démarche obligatoire

2 cas de figure différents permettent de compléter cette démarche.

-En payant la CVEC car vous y êtes assujetti·e. Son montant est fixé à 92€.

-En étant exonéré·e de la CVEC.

Dans les deux cas, vous pourrez, à l'issue de la démarche, obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC. Vous devez fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur. Notez bien que votre établissement ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.

Si vous vous inscrivez au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, cette contribution n'est due que lors de la première inscription.

Où dois-je effectuer cette démarche ?

▪ Sur cvec.etudiant.gouv.fr

Par ailleurs, si vous devenez éligible à l'exonération de contribution au cours de l'année universitaire, vous pouvez obtenir le remboursement de la contribution que vous avez précédemment

payée. Pour cela, il suffira d'en faire la demande au Crous avant le 31 mai de l'année en cours.

Idem pour celles et ceux qui auraient payé la CVEC avant les résultats du baccalauréat et qui *in fine* ne seraient pas bachelier.

ASSURANCES

En entrant au Lycée Montplaisir, votre fils ou fille est automatiquement couvert(e) :

1) Par l'assurance scolaire ST Christophe (*document d'information remis à la rentrée*) :

L'établissement a souscrit un contrat collectif assurant l'ensemble des élèves et des étudiants en ce qui

concerne leur **protection individuelle** et **l'assistance pour les voyages scolaires** organisés par le lycée.

Pour consulter les garanties et informations contractuelles et télécharger l'attestation scolaire de votre enfant : www.saint-christophe-assurance.fr rubrique Espace Parents.

2) Par l'assurance accidents du travail (sécurité sociale)

Le Lycée Montplaisir est un établissement d'Enseignement Technique et Professionnel et assure par conséquent obligatoirement tous ses élèves et étudiants à la Sécurité Sociale au titre «accidents du travail».

Votre enfant est donc couvert pour les risques suivants :

« Doit être regardé comme accident du travail, tout accident survenu à un élève d'établissement technique

par le fait, ou l'occasion, de toutes activités comprises dans le programme de cet établissement et dans le

cadre de l'horaire de ce programme », notamment :

- les cours d'enseignement général ou pratique,
- les récréations,
- les séances d'éducation physique, même facultatives,
- les déplacements effectués dans l'intervalle des cours sous surveillance soit à l'intérieur, soit

à l'extérieur,

▪ les accidents survenus lors des séquences en entreprise, pendant le trajet direct entre le domicile

de l'élève et le lieu de déroulement du stage.

Les accidents du travail des élèves des établissements techniques et professionnels ne donnent lieu :

- à aucune indemnité journalière (décret de décembre 1946, art. 8 § 2)
- ne couvrent plus le trajet de la maison à l'école.

Selon le code S. S. art. 434 – 446, sont remboursés intégralement au **tarif de la Sécurité sociale** : les soins, l'hospitalisation, le transport à l'hôpital, l'appareillage, les frais funéraires.

Au cas où la victime présente une incapacité égale ou supérieure à 10 %, une indemnité en capital est versée. Le salaire servant de base au calcul de la rente est égal au salaire minimum mentionné à l'art. L 452 du code de la Sécurité Sociale.

En cas d'accident :

Vous devez signaler immédiatement à l'établissement, l'accident survenu pendant le trajet lors d'un stage uniquement. La déclaration est à faire dans les 48 heures auprès de l'infirmière, Mme JEAN qui :

- vous délivrera le certificat d'accident du travail, vous permettant d'aller à l'hôpital, chez le médecin, chez le pharmacien, sans déboursier d'argent (les frais seront réglés directement par la Sécurité Sociale).
- avertira la Caisse primaire de Sécurité Sociale et la Compagnie d'Assurance de responsabilité civile de l'école.

Contact

Le secrétariat de l'enseignement supérieur Pôle santé :

Noémie CATHAUD

Téléphone : 04 75 82 16 95 *ligne directe*

Email : secretariat.istm@ensemble-montplaisir.org

Site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

Le secrétariat de l'enseignement supérieur Pôle Eco-Gestion :

Aurélien SAVOYE

Téléphone : 04 75 82 99 19 *ligne directe*

Email : pes@ensemble-montplaisir.org

Site internet : <https://www.ensemble-montplaisir.org/>

ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE MONTPLAISIR

2021-2022



QUI SOMMES NOUS ?

L'Association des Étudiants de Montplaisir (AEM) se compose d'étudiants bénévoles présents pour te représenter tout au long de l'année et te permettre de vivre ta vie étudiante au gré de tes envies. Ce Bureau des Etudiants (BDE) promeut la vie de l'école et réunit les étudiants autour d'événements communs FESTIFS, SPORTIFS, CULTURELS ET CARITATIFS.

L'AEM a pour vocation de faire perdurer une dynamique motivante et engageante dans la vie de l'école. L'ensemble des membres de l'association reste à l'écoute de toutes tes questions et demandes. C'est une association fédérée par des étudiants, pour des étudiants, et tu peux en faire partie.

Le Bureau Des Étudiants se compose :

- d'un bureau restreint de quatre personnes (président/vice-président/secrétaire/trésorier)
- de responsables attitrés (soirée, communication, **événements...**)
- de membres actifs, volontaires et motivés
- d'une mascotte devenue culte : la Panthère Rose de Montplaisir

LA FÉDÉRATION À VALENCE

Particularité étudiante de Valence : les différents BDE de chaque école sont regroupés en une fédération régie par l'Association Valentinoise des Étudiants (AVE). Le but de cette fédération est de casser les frontières entre les étudiants d'écoles et d'horizons différents et de les rassembler en organisant tout au long de l'année des événements tels que :

- le (célèbre) Challenge de **l'étudiant**
- le Gala de l'étudiant
- des soirées étudiantes les jeudis soirs.

" Être étudiant c'est bien, mais à Valence c'est mieux !"

La dynamique de la fédération étant portée par chaque BDE, il est important pour toi, étudiant de Montplaisir, de te tenir informé des événements et manifestations organisés tout au long de l'année et ce, à travers l'AEM, dont le rôle est aussi de te renseigner sur ce qu'organise l'AVE durant l'année étudiante.

NOS PROJETS CETTE ANNÉE

- Plus d'événements et de soirées internes à l'école pour assurer une cohésion et une communication entre sections
- Renouveler un Gala de Montplaisir
- Soirées ou événements sportifs en lien avec une préparation au challenge
- Lancer une toute nouvelle gamme de textile au nom de l'école
- Être présent et renforcer la communication avec chaque section de l'école
- Faire connaître également l'association comme un lieu d'échange et de questions

POURQUOI COTISER ?

La cotisation à l'AEM, d'un montant de 5 euros, contribue à faire vivre l'association, et te permettra de bénéficier de nombreux avantages auprès de nos partenaires (liste des partenaires de l'AEM fournie ultérieurement). La carte AEM te permettra également de bénéficier de remises sur le pack des textiles de Montplaisir, le **pack du Challenge de l'étudiant, l'entrée au Gala de Montplaisir, et lors **d'autres** événements internes à l'école.**



Panthère Rose de Montplaisir



bde_aem



bde.aem



aem.lyceemontplaisir@gmail.com

Coupon de cotisation à L'AEM 2021-2022

Je soussigné adhère à l'association des étudiants de Montplaisir contre paiement de la cotisation de 5 euros versés par espèces / chèque à l'ordre de l'AEM (rayer la mention inutile).

Classe : E-mail :

Sport(s) pratiqué(s) (loisir ou club !)

L'e-mail est important car il nous permet de garder contact avec chaque adhérent à l'AEM et ne sera utilisé que pour vous transmettre des informations nous concernant. Il ne sera jamais transmis à des organismes extérieurs à l'association.

Date et signature :

Adresse

Votre logement pendant vos études

Ce document est à compléter **obligatoirement** si vous avez un logement sur le bassin valentinois lors de l'année scolaire.

Si vous ne possédez pas encore cette information au moment de votre inscription, merci de conserver cet imprimé afin de le remettre au secrétariat de l'enseignement supérieur le jour de la rentrée.

Nom Prénom :

Classe :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone personnel ☎ : Portable 📱 :

Adresse Email @ :

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MINEUR**Document à compléter et à apporter IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée****1. AUTORISATION DE SORTIE**

L'attention des parents est attirée sur le fait que cette autorisation étant signée, l'étudiant est sous leur responsabilité (mineur) dès la sortie de l'Etablissement.

La responsabilité de l'ISTM prend effet lorsque l'étudiant mineur passe le portail pour suivre les activités identifiées par l'emploi du temps (régulier ou modifié) :

- accéder aux salles de cours (classe, laboratoire, salle informatique...);
- se rendre sur les installations sportives extérieures au site Montplaisir durant la séance d'activité ;
- se déplacer collectivement ou individuellement lors de sorties déclarées (visite, actions professionnelles, sortie, voyage, autre intervention à l'extérieur sous contrôle) ;
- se rendre sur le lieu de stage et durant le stage (sous couvert des conventions de stage obligatoires).

Obs. La sortie sur les pauses - entre deux cours - est autorisée.

En cas de **non autorisation** (sur avis des parents), l'étudiant s'engage à rester dans l'établissement.

Si l'étudiant ne se conforme pas à cette procédure, il s'expose à une mesure disciplinaire définie par le règlement intérieur (fonction de la gravité : conséquences et responsabilité individuelle).

Pour l'étudiant mineur :

Je soussigné(e) Mme, M

Adresse principale :

Code postal : Commune :

Agissant en qualité de mère / père / tuteur de l'étudiant(e) :

Nom et Prénom de l'étudiant(e) :

Inscrit(e) en classe de :

Autorise / N'autorise pas

l'étudiant(e) à quitter l'établissement sur les pauses entre deux cours, en cas d'absence d'un enseignant, dans le cadre des actions professionnelles, suite au passage à l'infirmerie (cas d'incapacité à reprendre les cours entraînant une anticipation de sortie avant la fin légale des cours). L'infirmière contactera les parents/tuteur pour information.

Obs. Le règlement intérieur s'applique à la totalité des étudiants ayant 18 ans révolus.

Si l'étudiant atteint sa majorité civile en cours d'année, son nouveau statut d'étudiant majeur autonome prendra effet. La majorité civile n'entraîne pas la disparition des obligations et des droits (B.O. du 31/10/96).

Conformément à l'article 488 du Code civil, les jeunes de 18 ans n'ont besoin en aucune circonstance de l'autorisation des parents. Ils peuvent donc mener de façon autonome certaines démarches administratives : signature de documents scolaires (ex. retrait de leur livret scolaire en fin de scolarité...), signature de certaines autorisations ponctuelles de sortie, réception des bulletins (de notes...), justificatifs d'absence et de retard.

2. AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Autorise N'autorise Pas l'Etablissement

- à photographier ou filmer l'étudiant(e) nommé(e)- ci-dessus, dans le cadre scolaire au cours d'activités pédagogiques, éducatives ou récréatives, à des fins informatives, ne portant pas atteinte à la personne.
- à reproduire et à diffuser ces photographies ou ces enregistrements sans contrepartie financière pour fiche de présentation d'une classe ou d'un groupe d'élèves, trombinoscope, document de présentation d'une activité scolaire ou périscolaire, journal, site internet, CD, DVD.

3. AUTORISATION DE CREATIONS (photographies, dessins, textes et toutes sortes de réalisation)

Autorise N'autorise Pas l'Etablissement

à utiliser sans contrepartie financière mes créations pour la durée des droits d'auteur à des fins non commerciales et dans un but sincèrement pédagogique ou éducatif.

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MINEUR

Document à compléter et à apporter IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée

Cette diffusion pourra se faire sur tous supports numériques à destination des familles des élèves, des associations des étudiants, des personnels de l'établissement, diffusion sur Internet, représentation sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, films ou créations concernant l'étudiant nommé ci-dessus est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai du droit de retrait sur simple demande, si je le juge utile. L'image (film ou photographie) ou la création ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages. Ces renseignements ne concernant que l'année scolaire mentionnée dans l'en-tête et pour la durée de vie des droits d'auteur.

Bulletin officiel du n°24 du 12 juin 2003/ www.education.gouv.fr

4. Règlement intérieur ISTM 2021-2022 / Accord pour lecture

Le règlement intérieur de l'ISTM est consultable en ligne sur notre site internet :
<http://www.istm-montplaisir.org/>

INTRODUCTION
<u>CHAPITRE I :</u> ORGANISATION DE LA VIE ETUDIANTE
<u>CHAPITRE II :</u> LES DROITS DES ETUDIANTS & ALTERNANTS
<u>CHAPITRE III :</u> LES OBLIGATIONS DES ETUDIANTS
<u>CHAPITRE IV :</u> UTILISATION DES SYSTEMES INFORMATIQUES & ACCES A INTERNET
<u>CHAPITRE V :</u> SANCTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES

INSTITUT SUPERIEUR TECHNOLOGIQUE MONTPLAISIR 14 Rue B de Laffemas 26000 VALENCE

> Pour l'étudiant(e) mineur(e)

Je soussigné(e)

✓ Mme, Mlle, M classe : _____

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur (édition ENS. SUP. 2021-2022).

Fait à Le / / 2021

Signature de l'Étudiant Mineur et son responsable légal :

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MAJEUR(E)

Document à compléter et à apporter IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée

Je soussigné(e), Mme, Métudiante(e) en classe de :

Adresse personnelle de l'étudiant(e) (si différente de l'adresse portée sur le dossier d'inscription) :

.....

Code postal : Commune :

Mail : @.....

N° tel portable :

1. AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Autorise N'autorise Pas l'Etablissement

- à me photographier ou me filmer, dans le cadre scolaire au cours d'activités pédagogiques, éducatives ou récréatives, à des fins informatives, ne portant pas atteinte à la personne.
- à reproduire et à diffuser des photographies ou des enregistrements où je suis présent(e), sans contrepartie financière pour : fiche de présentation d'une classe ou d'un groupe d'élèves, trombinoscope, document de présentation d'une activité scolaire ou périscolaire, journal, site internet, CD, DVD.

2. AUTORISATION DE CREATIONS (photographies, dessins, textes et toutes sortes de réalisation)

Autorise N'autorise Pas l'Etablissement

à utiliser sans contrepartie financière mes créations pour la durée des droits d'auteur à des fins non commerciales et dans un but sincèrement pédagogique ou éducatif.

Cette diffusion pourra se faire sur tous supports numériques à destination des familles des élèves, des associations des étudiants, des personnels de l'établissement, diffusion sur Internet, représentation sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, films ou créations concernant l'étudiant nommé ci-dessus est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai du droit de retrait sur simple demande, si je le juge utile. L'image (film ou photographie) ou la création ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages. Ces renseignements ne concernant que l'année scolaire mentionnée dans l'en-tête et pour la durée de vie des droits d'auteur.

Bulletin officiel du n°24 du 12 juin 2003/ www.education.gouv.fr

3. AUTORISATION DE COMMUNICATION DES ELEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

Autorise N'autorise Pas

l'ISTM à communiquer toutes les informations relatives à ma scolarité (relevé de notes, bulletin, bilan intermédiaire, autres documents administratifs, actions et activités de l'établissement, en conformité avec le RGPD...) à mes parents ou à mon tuteur légal (coordonnées ci-dessous) :

Mme – M. : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	Mme – M. : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>
Adresse :	Adresse :
CP : VILLE :	CP : VILLE :
N° Tél :	N° Tél :

Cette autorisation permet sur demande de l'étudiant ou de la famille (tuteur légal) de recevoir une copie des informations concernant la scolarité).

En l'absence du retour de cet imprimé au secrétariat de l'ISTM, l'étudiant est le seul destinataire des informations transmises par l'Etablissement.

AUTORISATION DE L'ETUDIANT(E) MAJEUR(E)

Document à compléter et à apporter IMPERATIVEMENT le jour de la rentrée

4. Règlement intérieur ISTM 2021-2022 - Accord pour lecture

Le règlement intérieur de l'ISTM est consultable en ligne sur notre site internet :
<http://www.istm-montplaisir.org/>

INTRODUCTION

CHAPITRE I :
ORGANISATION DE LA VIE ETUDIANTE

CHAPITRE II :
LES DROITS DES ETUDIANTS & ALTERNANTS

CHAPITRE III :
LES OBLIGATIONS DES ETUDIANTS

CHAPITRE IV :
UTILISATION DES SYSTEMES INFORMATIQUES & ACCES A INTERNET

CHAPITRE V :
SANCTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES

INSTITUT SUPERIEUR TECHNOLOGIQUE MONTPLAISIR 14 Rue B de Laffemas 26000 VALENCE

> Pour l'étudiant(e) majeur(e)

Je soussigné(e)

✓ Mme, Mlle, M classe : _____

Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur (édition ENS. SUP. 2021-2022).

Fait à Le / / 2021

Signature de l'Etudiant Majeur

Liste de livres - DTS IMRT

Il est nécessaire dès la rentrée de septembre 2021 d'acquérir les ouvrages suivants :

- Le vocabulaire médical de base en 2 volumes. Etude par l'étymologie. Marie BONVALOT. ISBN : 2-85310-002-2
- Kick it ! Combat ordinaire, Fanny Lalande. ISBN : 2-84921-4264
- imagerie médicale, radiologie conventionnelle standard- E.Montagne-F.HEITZ, Collection reflexes.

Pour l'équipe

Jean-Louis SAUREL

